

Justice et liberté pour Salah Hamouri, Elsa et leur enfant

19 janvier 2016



Après Salah Hamouri, qui a arbitrairement été détenu pendant 7 ans dans les prisons israéliennes, sa femme et leur enfant sont à leur tour frappés par l'arbitraire israélien.

[SIGNEZ LA PETITION SUR AVAAZ](#)

L'acharnement israélien contre Salah Hamouri continue obstinément. Trois ans après qu'il soit sorti de prison où il a passé 7 ans de sa jeune vie, sur la base d'un dossier vide, les dirigeants israéliens le poursuivent pour l'empêcher d'avoir une vie normale sur la terre où il est né : en Palestine. Des ordres militaires succèdent aux ordres militaires restreignant sa liberté de mouvement et d'études, cherchant à l'empêcher de vivre « normalement ».

Et maintenant, en plus de ces attaques contre lui, c'est sur sa femme, enceinte de 6 mois et demi, que les foudres viennent de tomber brutalement, cyniquement, sans la moindre humanité, et en toute illégalité, en ce début 2016.

Salah Hamouri et Elsa Lefort se sont mariés en mai 2014. A Jérusalem. Ceci après mille tracasseries administratives, résultats du fait que Jérusalem-Est, où ils habitent, est annexée illégalement et sous juridiction israélienne.

Normalement, ce mariage étant dûment acté et enregistré, Elsa aurait du recevoir un « visa épouse » lui permettant de voyager librement non seulement en Israël et en Cisjordanie mais aussi l'autorisant à sortir

pour aller à l'étranger et en rentrer. Demande a été faite pour ce visa et un premier refus est tombé après plus d'un an de démarches. Motif : « Votre mari est un danger pour Israël » et donc pas de visa pour vous ! Appel, rendant suspensive cette décision, a été fait. Elsa se trouvant néanmoins limitée dans ses mouvements et ne pouvant pas circuler à l'étranger sous peine d'être interdite d'entrée.

Elsa travaille pour le Consulat général de France à Jérusalem et à ce titre elle a obtenu un « visa de service » délivré par le Bureau des Affaires Consulaires du Ministère des Affaires étrangères israélien lui permettant d'aller et venir sur place et à l'étranger, valable jusqu'au 12 octobre 2016.

Le 21 décembre 2015, utilisant cette possibilité légale, elle est venue en France. Elle en est repartie le 5 janvier. Et à l'arrivée à l'aéroport Ben Gourion de Tel Aviv le 5, en milieu de journée, le cauchemar a commencé.

Les autorités israéliennes l'attendaient avec un plan sordide, calculé à l'avance. Ils contestèrent la validité du visa de service au prétexte qu'elle n'avait pas de « visa épouse ». Ils la mirent en prison deux jours, sans le moindre ménagement malgré sa grossesse visible.

Avec l'aide d'un avocat dépêché sur place, elle fit appel de cette décision inique. Réponse ? Cette fois ce n'était plus seulement son mari mais c'était elle-même qui était « dangereuse » aux yeux des autorités israéliennes ! Ceci étant écrit par le « juge » sous la dictée du Shin Beth lequel affirmait, sans la moindre preuve évidemment et pour cause, ce mensonge total aboutissant néanmoins à un déni de droit et à un arbitraire absolu. Elle fit de nouveau appel le lendemain, soit le 7 janvier, et la réponse du « tribunal » fut identique : « Vous êtes une terroriste » ! Ni plus ni moins. En conséquence, Elsa fut expulsée du territoire avec impossibilité, à l'heure qu'il est, d'y retourner.

Elsa enceinte de 6 mois et demi ne pourra plus prendre l'avion d'ici 3 semaines. L'enfant « risque » donc de naître en France et ne pas avoir le « statut » de Jérusalémite ce qui sera d'emblée un obstacle pour lui pour son devenir.

Il faut absolument empêcher ce terrible déni de justice et cet arbitraire inacceptable qui s'abat désormais sur la femme de Salah et sur leur enfant avant même qu'il ne soit né – un arbitraire qui ne repose sur strictement rien d'autre que des mensonges inventés de toute pièce par les services secrets israéliens.

Nous en appelons avec force aux autorités françaises : la « justice » n'a rien à voir dans cette situation qui n'est en rien un « affaire intérieure » à Israël. Tout le stratagème cynique israélien est politique et il n'est rien d'autre. C'est la politique qui doit régler cette situation afin que Salah, Elsa et leur enfant puissent vivre ensemble, tous les trois, à Jérusalem et puissent circuler librement.

Nous en appelons aux soutiens des élu-e-s et personnalités de toutes tendances, aux citoyen-ne-s, pour relayer cette exigence et soutenir les droits de cette jeune famille tels qu'en dispose les Conventions internationales. Israël ne peut pas, ne doit pas, être au dessus des lois et du droit ! La liberté est universelle ou elle n'est pas.

Justice et liberté pour Salah, Elsa et leur enfant !

[SIGNEZ LA PETITION SUR AVAAZ](#)

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Justice-et-liberte-pour-Salah-Hamouri-Elsa-et-leur-enfant>